DLP 20-03-95000481

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

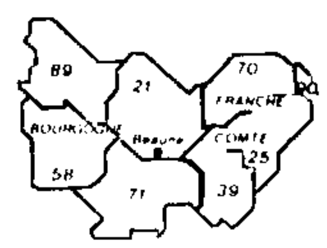
I.S.S.N 0758 2390

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE
BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ



SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Z.I. NORD B.P. 177 21205 BEAUNE Cédex
☎ 80.26.35.45



ABONNEMENT ANNUEL : 290 F Régisseur Recettes D.R.A.F CCP DIJON 3 500 28 D

EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin 4. 15 mars 1995

COLZA

STADE D1 à E. En général D2 avec hétérogénéité au sein d'une même parcelle.

Charançon de la tige

Sur l'ensemble du réseau de piégeage, seuls quelques postes ont enregistré des captures significatives de charançon de la tige le 12 et 13 mars : 17 à Quemigny sur Seine (21) . 13 à Serbonnes, Ravière ; 16 à Lignorelles et 10 à Massangis (89) ; 5 à St Loup (39), 10 à Vrégille (70).

Si la question de la représentativité des cuvettes se pose compte tenu de la météorologie très perturbée du dernier mois (faible déplacement des insectes dans les parcelles), la quasi-absence des piqûres de pontes et l'approche du stade fin de sensibilité "tige à 20 cm" définissent le risque actuel comme très faible.

Méligèthe

Premières arrivées très timides dans l'ensemble des cuvettes. Activité très faible en parcelle.

PRECONISATION : Compte tenu de la fin du risque charançon, la surveillance est à orienter sur les méligèthes. Le seuil de nuisibilité méligèthes, qui est de 2 à 3 par pied au stade actuel, n'est pas atteint.

Dans le cas le plus général, aucune intervention insecticide n'est justifiée.

BLE

STADE fin tallage (semis tardif) à 1 noeud. Beaucoup de parcelles sont entre le stade épi 0,8 cm et épi 2 cm.

piétin-verse

Pas de changement notable depuis le bulletin précédent : 1995 est une forte année à risque. Tenir compte du risque parcellaire : grille d'estimation du risque, symptômes, Kit Diagnolab car, compte tenu de la précocité de l'année, un traitement piétin-verse engage vraisemblablement sur une stratégie fongicides à 3 interventions.

Septoriose

Présence de la maladie sur F3 visible, quelquefois sur F2, dans la plupart des situations la F4 n'est plus fonctionnelle

Rouille

Les variétés sensibles (Récital, Qualital) semées précocement présentent des pustules sur la F3.

Oïdium

Cette maladie atteint parfois la F2 en variétés sensibles.

LES INDICATIONS DE CLEAN

Le risque septoriose a tendance à régresser. Absence de contaminations en mars (températures trop basses).

PRECONISATION : les conseils du bulletins précédent restent valables. En traitement piétin-verse, veillez à ne pas trop dépasser le stade 1er noeud.

En situation à maladies du feuillage il est possible d'attendre sauf en présence très forte d'oïdium.

Colza

Fiche ravageurs

Charançon de la tige : fin de risque

Méligèthe : Premières captures, surveiller vos parcelles

Blé

Maladies du feuillage : pas d'évolution

Piétin-verse : attention, ne pas dépasser le stade 1er noeud.

Pois

Stratégie désherbage

P11

Imprimerie de la Station BOURGOGNE FRANCHE COMTE Directeur Gerant G. RIFFIOD N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse . 1700 AD

ORGE D'HIVER

STADE : début décollement à épi 1 cm. La reprise de végétation est fortement tributaire de la date du premier apport azoté et des types de sol (engorgement en eau). Les maladies foliaires ont peu évolué depuis dix jours. Elles sont localisées sur F4 et F3

PRECONISATION : En général attendre le stade 1 noeud. En parcelles denses où l'oïdium est bien présent une intervention plus précoce peu s'envisager avec un produit du type triazole + morpholine.

POIS

Désherbage de prélevée ou de post-levée
La prélevée est la technique de base en désherbage du pois, celle-ci a l'avantage d'être très facile à mettre en oeuvre sans tenir compte des conditions météorologiques et de fournir les meilleures performances en terme d'efficacité sur la plupart des adventices. Les résultats peuvent être moins bons en cas de sécheresse persistante ou de pluies très abondantes, mais ils sont dans l'ensemble beaucoup plus réguliers que pour les applications de post levée. Ces dernières contrairement aux applications de prélevée dépendent étroitement du stade des adventices (en particulier sur renouées, gaillets, matricaires, etc...) et des conditions d'hygrométrie au moment du traitement.
La sélectivité des interventions peut être insuffisante dans certaines conditions de sol ou de climat pour les deux grandes stratégies prélevée ou post-levée.
Au niveau économique, la prélevée revient un peu plus cher, ce qui est justifié par la régularité et le confort d'intervention. La sélectivité est souvent meilleure sauf en sols trop filtrants.

Les principales spécialités de prélevée :
⇨ **CHALLENGE** peut s'utiliser seul ou le plus souvent en association.
Seul, à la dose de 4 l ou 4,5 l/ha, ses points forts sont le contrôle des gaillets, véroniques, matricaires, stellaires, crucifères et repousses céréales, vulpins, paturins, etc..
Il est insuffisant sur renouées, en particulier renouée des oiseaux, sur aethusa et morelle.
Pour renforcer le spectre de Challenge, il est souvent conseillé de l'appliquer en association, en baissant un peu la dose
Challenge 3 + Premium 2 est la seule association préconisée par le fabricant (Rhône-Poulenc). Elle permet de bien contrôler renouées, morelles et aethusa.
Challenge peu aussi être renforcé par des interventions séquentielles : prélevée suivie de post-levée.
Exemples suivant préconisations RPAF :
- Challenge 3 à 3,5 l suivi de Challenge 1 à 1,5 l en post-levée au stade 2-3 feuilles du pois (meilleur sur gaillet) ou
- Challenge 3 à 3,5 l suivi de Dribble 1,5 l à 2 l en post-levée (meilleur contrôle des renouées et aethuses).

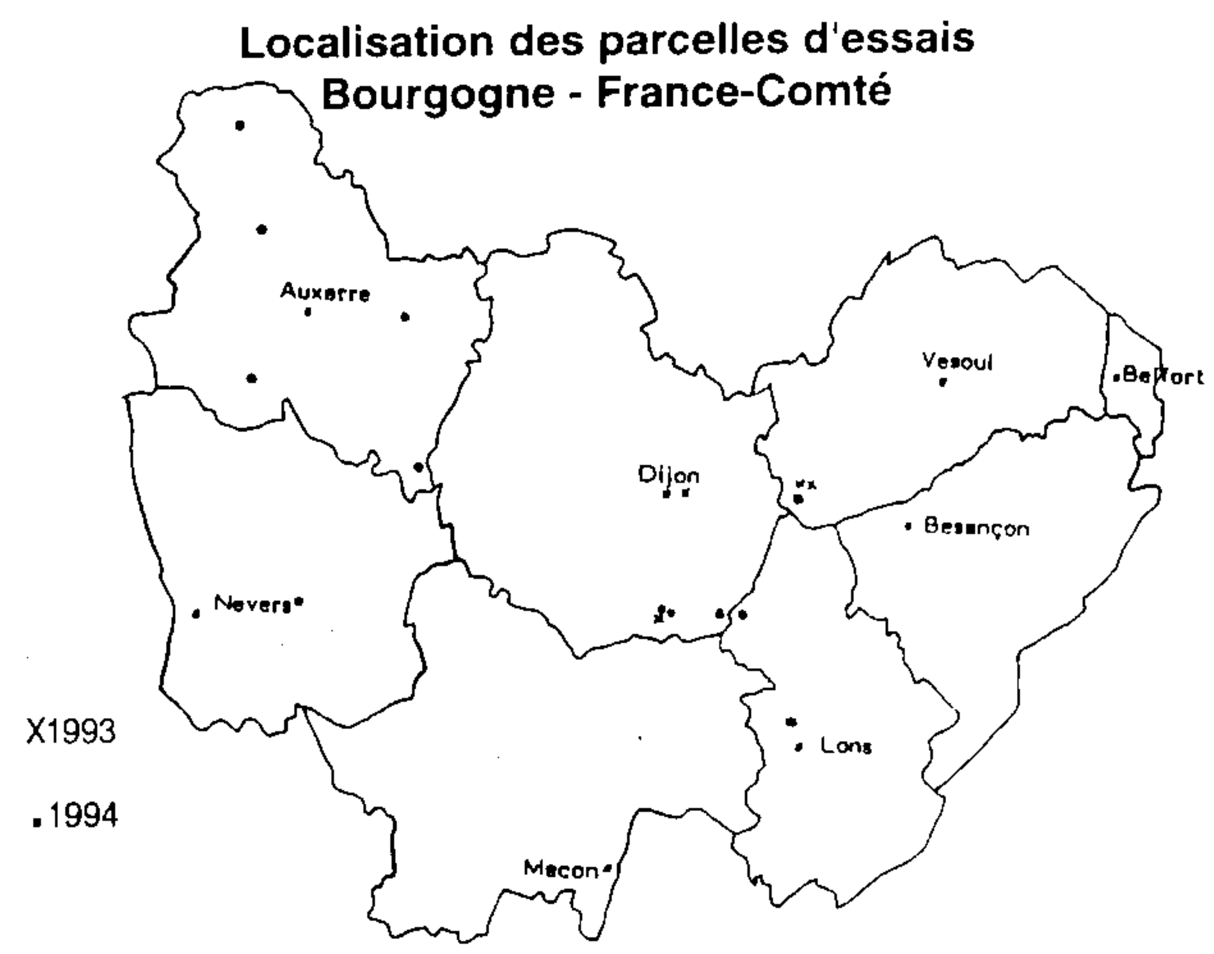
⇨ **CENTAURE** (Dow Elanco) est en deuxième année de commercialisation
C'est un produit complet constitué de trois molécules différentes, dont les deux matières actives du Chandor (trifluraline et linuron) et une matière active du Colzor (la clomazone).
Ses points forts sont le gaillet, les renouées, la matricaire, l'aethusa et la morelle. Ses faiblesses : les crucifères, le fumeterre, l'euphorbe.
Des interventions en programme sont parfois nécessaires, en particulier pour contrôler les crucifères.

⇨ **TREPLIK DUO** (Cyanamid Agro) spécialité moins complète sur dicotylédones que les précédentes, mais bon niveau sur vulpin et paturin.
Points forts : stellaires, matricaires, véroniques
Inefficace sur gaillet, aethusa, fumeterre
Faible sur renouées

Le point sur ....

Protection fongicide du blé Bourgogne - Franche-Comté

Dans le cadre de l'optimisation des coûts de protection fongicide, les SRPV Bourgogne et Franche-Comté ont mis en place une série de 16 essais sur 2 ans (1993 et 1994) représentatifs des principaux types de sol et des principales variétés. La réalisation pratique de ces essais est le fruit d'une collaboration avec différents partenaires de l'Agriculture.



RAVAGEURS DU COLZA

Cherchez-les au bon moment...

A Levée — B_2 2 feuilles vraies — B_3 3 feuilles vraies — C_1 Reprise de végétation — D_1 Bouton accolé — T20 Tige à 20 cm — E Bouton écarté — F_1 1re fleur ouverte — G_4 Siliques bosselées

Larves de mouche du chou

morsures pontes d'altise

çons du bourgeon terminal

Charançons

es

Larves de Cécidomyies

■ Période d'intervention ☐ Présence du ravageur, il est trop tard pour traiter * La lutte contre le charançon des siliques permet de limiter leurs dégâts.

Dessins de A. GRAVAUD (Service de la Protection des Végétaux)

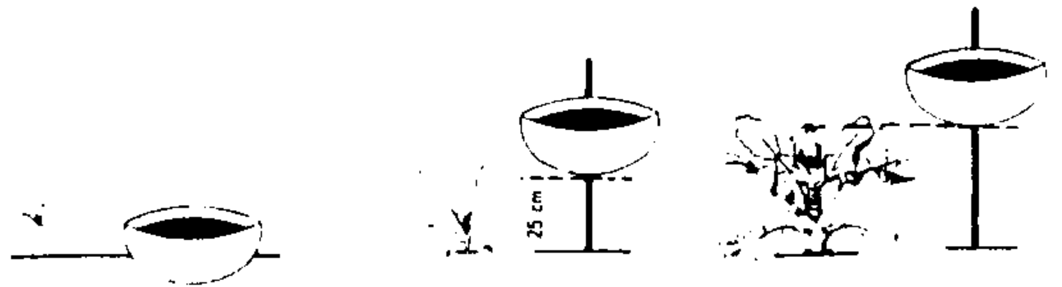
... avec la bonne méthode...

Le piégeage ou technique de la cuvette jaune

- **Mise en place des cuvettes :** dès le semis, ou au plus tard à la levée, dès les premiers réchauffements, les installer à 10 mètres de la bordure, du côté d'un ancien champ de colza; les remplir avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de liquide vaisselle.

  Jusqu'au stade B2, la cuvette est enterrée, puis elle est placée à 25 cm de hauteur.

  Attention ! Le fond de la cuvette doit suivre le niveau supérieur de la végétation.



- **Surveillance :** 2 fois par semaine et tous les jours après les premières captures.
- **Insectes capturés :** grosse altise, charançon du bourgeon terminal, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

L'observation des plantes

- **Observez 50 plantes** au hasard sur l'ensemble de la parcelle.
- **Insectes :** grosse altise (larve et adulte), puceron cendré du chou, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

... et comptez-les

P12

Quand faut-il traiter ?

Ravageur	Observation des plantes	Piégeage "cuvette jaune"
Limace	Dès les premiers dégâts, du semis au stade B2	
Grosse altise adulte	3 pieds/10 avec morsures nutritionnelles, jusqu'au stade B2	20 à 30 captures cumulées après le stade B2
Grosse altise larve	2 plantes/3 attaquées	
Puceron cendré	— Automne, 1 plante/5 colonisée — De C1 à 3-4 semaines avant la récolte : 2 colonies/m²	
Charançon du bourgeon terminal		Notez les premières captures : intervenez 10 à 15 jours après si le colza est au stade B3
Gros charançon de la tige		De C1 à T20, intervenir 8 à 10 jours après les premières captures
Méligèthe	— Stades boutons accolés à D1 : 1 insecte par inflorescence — Stades boutons séparés à E : 2 ou 3 insectes	Vous indique les premières arrivées Vous pouvez alors aller observer
Charançon des siliques	A partir des stades G2 G3 : 1 charançon pour 2 pl.	

Les produits de traitement

- **Contre les limaces :**
  - — appâts empoisonnés sous forme granulée, épandre régulièrement le soir (25 granulés par m²)
  - — matières actives : mercaptodiméthur (3 kg/ha - Mesurol antilimaces)
    métaldéhyde (5 à 10 kg/ha selon les spécialités commerciales)
    thiodicarbe (5 kg/ha - Skipper)
- **Contre les insectes :**

Au semis			De la levée à la fin du repos hivernal			Produits utilisables (1)		A partir de la reprise de végétation			
Mouche du chou	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Puceron	Matières actives	Spécialités commerciales	Charançon de la tige	Méligèthe	Charançon des siliques	Puceron
	450 g m.a./ha					*benfuracarbe*	**Oncol 5 G - Oncol S**				
9 kg	9 kg	9 kg				*carbofuran*	**Nombreuses spécialités (2)**				
9 kg	7,5 kg					*carbosulfan*	**Marshal fort**				
	12 kg	12 kg				*furathiocarbe*	**Deltanet**				
10 kg	10 kg					*terbuphos*	**Counter plus**				
	9 kg					*thiofanox*	**Dacamox 5 G - Dacamox 5 S**				
9 kg	9 kg	9 kg				*carbofuran - isophenphos*	**Carma**				
	18 kg					*phorate + terbuphos*	**Dispell**				
			0,15 l			*alphaméthrine*	**Fastac**	0,15 l	0,15 l	0,2 l	
			0,07 l	0,15 l		*bifenthrine*	**Talstar**	0,07 l	0,1 l	0,1 l	
			0,3 l	0,3 l		*cyfluthrine*	**Baythroïd**	0,3 l	0,2 l	0,2 l	
			0,25 l 25 g m.a./ha			*cyperméthrine*	**Cymbush, Kafil super** **Nombreuses spécialités (2)**	0,25 l	0,25 l 20 g m.a./ha	0,25 l	
			0,2 l	0,2 l		*deltaméthrine*	**Décis**	0,2 l	0,2 l	0,2 l	
						deltaméthrine + endosulfan	**Galion**	0,8 l			
						dialiphos	**Torak**		1,25 l	1,25 l	
			250 g m.a./ha			*endosulfan*	**Nombreuses spécialités (2)**	400 g m.a./ha	250 g m.a./ha	600 g m.a./ha	
			0,75 l			*endosulfan + parathion éthyl*	**Drifène AP** **Ekadrine PE**	1,25 l	0,75 l		
						endosulfan + thiométon	**Serk EC**				1,5 l
			0,6 l			*esfenvalérate*	**Sumi alfa**		0,5 l	0,6 l	
			0,5 l			*fenvalérate*	**Sumicidin 10**		0,4 l	0,4 l	
			0,2 l			*fluvalinate*	**Mavrik-Mavrik Flo**		0,2 l		0,2 l
			0,1 l	0,15 l	0,15 l	*lambda-cyhalothrine*	**Karate**	0,15 l	0,1 l	0,1 l	
					1,25 l	*lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe*	**Karate K**				
			1,5 l ou 1,5 kg			*malathion*	**Nombreuses spécialités (2)**		1,5 l ou 1,5 kg		
			1,25 kg			*méthidathion*	**Ultracide 20 bouillie** **Ultracide 20 liquide**	1,5 kg 1,5 l	1,25 kg 1,25 l		
			200 g m.a./ha			*parathion éthyl et méthyl*	**Nombreuses spécialités (2)**	300 g m.a./ha	200 g m.a./ha		
			200 g m.a./ha			*parathion huileux*	**Nombreuses spécialités (2)**	300 g m.a./ha	200 g m.a./ha		
						phosalone	**Zolone Flo-Azofène Flo** **Nombreuses spécialités (2)**		2 l 1.000 g m.a./ha	2,5 l 1.200 g m.a./ha	1,2 l
			0,75 l 0,75 l			*phosalone + parathion méthyl*	**Fortène** **Taxylone**	1,5 l	0,75 l 0,75 l		
						pyrimicarbe	**Pirimor G - Aphox**				0,5 kg
			0,065 l			*tralométhrine*	**Tracker 108 EC**	0,09 l	0,065 l	0,065 l	

(1) Doses en litre ou kilogramme de produit commercial par hectare.
(2) La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente. Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.

Liste arrêtée au 15 février 1991

SPV